

Werk

Titel: La recherche en France et les bibliothèques des universités

Autor: Thirion, Gérard

Ort: Leiden

Jahr: 1978

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?514822910_0009-0010|log8

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

LA RECHERCHE EN FRANCE
ET LES BIBLIOTHEQUES DES UNIVERSITES*

GERARD THIRION

Introduction

La question posée n'a semble-t-il jamais été abordée en France sous cet aspect: les études sur la Recherche en France sont assez dispersées et il n'existe guère d'études d'ensemble sur les Bibliothèques de recherche en France.

Cet exposé peut donc apparaître comme une première tentative de synthèse sur cette question.

Le Secrétaire de Liber m'avait demandé de fournir une bibliographie; évidemment, en consultant la collection complète du Bulletin des Bibliothèques de France ou du Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français, j'aurais pu fournir quelques titres d'articles. Le temps m'a un peu manqué.

J'ai donc travaillé essentiellement à partir d'une documentation personnelle, de pièces éparses, surtout dactylographiées ou photocopiées, amassées au cours des dix dernières années dans les diverses fonctions que j'ai exercées. Je me suis d'autre part efforcé à n'utiliser que des éléments qui se trouvent dans le domaine public; il n'y aurait pas eu grand mal à utiliser une documentation plus confidentielle, mais je ne m'y suis pas senti autorisé.

Je dois remercier ceux qui m'ont aidé à rassembler les documents ou qui ont relu ce texte en me faisant part de leurs observations: M. L'Inspecteur Général Bleton, Melle. Bossuat, conservateur en chef à la Bibliothèque Nationale, Melle. Pouillias et M. Parbel de la Direction des Bibliothèques, Melles. Vingtdeux (BU Nancy), Besse (BU Metz), et Guiot (élève à l'ENSB).

* Paper given at the LIBER-seminar on Library Management, Berlin, 24-26 September 1975.

1. RECHERCHE EN FRANCE

1.1 *Grands secteurs de recherche*

On distingue, quant au mode de financement, trois grands secteurs de recherche:

1.1.1. Un secteur de l'Etat comprenant tous les organismes, payés sur le budget national, correspond à tous les secteurs de la vie publique et de l'économie. Le plus connu est le CNRS; mais la liste de ces organismes serait trop longue (CEA: recherche atomique; INSERM: recherche médicale; INRA: recherche agricole, etc . . .) pour que je la développe ici. Ce secteur d'Etat fait beaucoup de recherche fondamentale mais aussi de la recherche appliquée.

1.1.2. Un secteur des entreprises animé non seulement par les principaux syndicats patronaux français (la sidérurgie, les laboratoires pharmaceutiques, le verre, les plastiques) mais aussi les grandes entreprises publiques (les charbonnages, le gaz, l'électricité, les chemins de fer). Bien évidemment ce secteur se consacre surtout à la recherche appliquée.

1.1.3. Le secteur universitaire (Universités et grandes Ecoles, surtout celles formant des ingénieurs). Comme partout ailleurs, les enseignants du Supérieur, dans leur très grande majorité, doivent consacrer une partie importante de leur temps à la recherche, surtout fondamentale. Et, en France, le déroulement d'une carrière de professeur de l'enseignement supérieur est beaucoup plus lié à ses activités de recherche qu'à ses capacités pédagogiques.

1.1.4. A côté des professeurs, il y a les étudiants du 3e cycle (initiation à la recherche et préparation de thèses ou de diplômes d'études approfondies).

1.2 *Les chercheurs*

Leur effectif a en gros doublé en 10 ans: un peu moins dans les secteurs Etat et entreprises, un peu plus dans le secteur universitaire et étudiants de 3e cycle.

1.2.1. secteur état: environ 30.000, pratiquement tous à temps plein.

1.2.2. secteur des entreprises: un peu plus de 20.000, dont 90% à temps plein

1.2.3. secteur universitaire: un peu moins de 40.000, mais compte tenu des obligations pédagogiques ou des tâches administratives, ce chiffre est ramené conventionnellement aux environs de 15.000 en équivalent temps plein.

1.2.4. étudiants de 3e cycle: je pense pouvoir, à défaut de statistiques récentes, avancer le chiffre de 80 à 90.000 sans grand risque d'erreur. Il apparaît d'ailleurs qu'il se soutient plus de 15.000 thèses par an dont 6.000 de médecine. Là aussi, les chiffres ont doublé en moins de 10 ans.

1.2.5. Pour être complet, il nous faudrait ajouter que les techniciens et collaborateurs de recherche pour ces divers secteurs étaient estimés à plus de 150.000 en 1971, mais que, dans ce chiffre, figurent une bonne partie des étudiants chercheurs.

1.3. Chercheurs et bibliothèques

1.3.1. Les 50.000 chercheurs des secteurs état et entreprises travaillent davantage en laboratoires qu'en bibliothèques; d'autre part, ils disposent la plupart du temps de bibliothèques ou de centres de documentation propres. Bien que le réseau national des bibliothèques leur soit largement ouvert, ils ne fréquentent guère que les sections médicales, littéraires et juridiques. Il faut ajouter que dans le réseau des bibliothèques, ce sont les sections scientifiques et technologiques qui sont les plus démunies pour répondre à leurs besoins.

A Nancy, moins de 400 chercheurs de ces catégories (et en étant très large dans la notion de chercheur) sont inscrits à la Bibliothèque Universitaire.

Pour faire bonne mesure, avançons pour ces deux secteurs le chiffre de 10 à 15.000 chercheurs qui utilisent le réseau national des bibliothèques.

1.3.2. Les universitaires, professeurs et étudiants de 3e cycle, sont évidemment chez eux dans les bibliothèques du réseau national. Nous verrons par la suite que, loin de là, tous ne fréquentent pas les bibliothèques universitaires, surtout les scientifiques (si j'en

juge par les chiffres de Nancy) et cela pour les mêmes raisons que les chercheurs du secteur entreprise ou état; mais en tout état de cause, ils sont les usagers privilégiés des bibliothèques et susceptibles d'y avoir recours à tout moment.

Notre réseau de bibliothèques du service public universitaire, que nous allons définir plus loin, doit donc être en mesure de répondre aux besoins de plus de 130.000 à 140.000 chercheurs (40.000 enseignants, 80 à 90.000 étudiants de 3e cycle, 10 à 15.000 „autres”).

1.4. Les bibliothèques de recherche

1.4.1. Nous éliminons ici, parce qu'elles ne sont en fait ouvertes qu'à leurs propres chercheurs, les bibliothèques et centres de documentation privés ou publics (dont le plus connu est le centre de documentation du CNRS). Les informations recueillies et traitées sont vendues à un prix élevé (qui est probablement le prix coûtant); on n'y aura recours qu'après avoir épuisé les ressources du service public qui, lui, est pratiquement gratuit. Toutefois, l'apport de ces bibliothèques au service public ne doit pas être négligé: qualité de leurs publications, efficacité et rapidité de leurs réponses, participation à des catalogues collectifs et donc au réseau documentaire national.

1.4.2. Le service public non universitaire.

1.4.2.1 Certains grands établissements de recherche ou d'enseignement supérieur de haut niveau ou trop spécialisé, pratiquement tous à Paris (Institut, Académie de Médecine, Museum, Ecoles normales supérieures, Grandes Ecoles d'ingénieurs) se trouvent en dehors du système universitaire. En fait, leurs bibliothèques, tout en pratiquant, et c'est normal, une sérieuse sélection à l'entrée, se comportent pratiquement comme des bibliothèques universitaires.

1.4.2.2. La Bibliothèque Nationale, conservatoire du livre français et centre bibliographique national et international, est trop connue pour qu'on en parle ici. C'est la plus grande bibliothèque de recherche dans les domaines littéraires, sciences humaines et sociales. Elle participe très activement, en accueillant les services communs du réseau national des bibliothèques, au service national des bibliothèques de recherche.

1.4.2.3. Les grandes bibliothèques municipales de Province fournissent un appoint non négligeable à ce service par leur participation au réseau national, mais aussi par la richesse de leur documentation surtout dans deux directions: documentation locale et fonds beaucoup plus riches que les Bibliothèques Universitaires jusque vers 1900.

1.4.3. Le service public universitaire. C'est sur lui que repose l'essentiel des problèmes de documentation pour la recherche en France, avec une faiblesse chronique en sciences et techniques et une faiblesse qui ne devrait être que passagère dans le domaine médical. Puisqu'il doit faire l'objet de la présente étude, je me contente de le présenter brièvement.

- Le groupe des anciennes BU parisiennes qui se consacrent surtout au public „chercheurs” et assimilés
- Le groupe des BU de Province et des BU parisiennes plus récentes, qui doivent à la fois leur activité aux chercheurs et aux étudiants.
- Le groupe des bibliothèques d'UER, de département ou de laboratoire, internes à chacune des universités.

2. LES BIBLIOTHEQUES DE RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES FRANCAISES

2.1. *Les universités*

Il y a en France, actuellement, 67 universités soumises à la loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur de novembre 1968. Sur ce nombre, Paris et la banlieue parisienne, en comptent 13; 10 grandes villes à tradition universitaire en ont de 2 à 4 (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Rennes), 18 villes en ont une et enfin une dizaine de villes moins importantes ont des centres universitaires plus petits.

2.2. *Les bibliothèques universitaires*

Le décret du 23 décembre 1970 a créé juridiquement 47 bibliothèques interuniversitaires (soit une seule bibliothèque pour plusieurs universités ayant leur siège dans la même ville) et bibliothèques

d'université (lorsqu'il n'y a qu'une université ou qu'un centre universitaire). Paris a 3 bibliothèques interuniversitaires et 6 bibliothèques d'université pour correspondre à ses 13 universités.

2.2.1. Par delà ces structures administratives, il ne peut être question de faire table rase du passé: de 1960 à 1970 on a construit en France de nouveaux bâtiments pour loger ou reloger les Facultés qui étaient les structures administratives de l'époque (et qui le sont encore restées dans l'esprit de beaucoup d'universitaires); on a construit en même temps les bibliothèques correspondantes, soit des bibliothèques de section „facultaires” (médecine, sciences, lettres, et sciences humaines, droit en sciences économiques, pharmacie).

Il est plus facile de changer l'étiquette que le contenant et le contenu. Les Facultés se sont fragmentées en Unités d'enseignement et de recherche, les bibliothèques de section sont restées les bibliothèques de la section Lettres ou Médecine ou Sciences.

2.2.2. Le patrimoine immobilier des bibliothèques universitaires correspond à environ 120 bibliothèques (dont une centaine construites dans les 15 dernières années) et une vingtaine de bibliothèques plus petites et provisoires en attendant les jours meilleurs pour leur construction. Comme certaines bibliothèques correspondent à deux sections, on peut en gros avancer le chiffre de 160 à 170 „sections”; ces sections sont vraiment „la bibliothèque” au sens local et spécialisé du terme et souvent la seule que connaisse bien un professeur, un chercheur ou un étudiant. L'ensemble du patrimoine, bâtiments anciens, neufs ou provisoires, doit couvrir de 550 à 560.000 m².

2.2.3. Le personnel qui y travaille, aux effectifs très insuffisants, comprend un peu moins de 3000 personnes, soit 520 conservateurs, 730 sous-bibliothécaires, 1220 personnes de service et 630 administratifs.

2.2.4. Les crédits. Nous connaissons le volume des crédits dépensés en documentation (livres, périodiques) et reliure dans l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises (160 unités) pour les années 1972 et 1973, soit respectivement 22 et 23,5 millions de francs. Le chiffre de 25 millions n'a guère dû être dépassé en 1974, pas plus qu'il ne devrait l'être en 1975. C'est trop peu, très nettement moins qu'en Allemagne ou en Angleterre.

2.3. Situation de Paris

Cette présentation serait incomplète si une mention spéciale n'était faite pour Paris et sa région.

Pour moins de 20% de la population française, Paris a environ 33% des étudiants mais plus de 40% des chercheurs et des étudiants de 3e cycle. Indépendamment des grandes bibliothèques de recherche non universitaires, publiques ou privées, pratiquement toutes à Paris, elle dispose des plus importantes bibliothèques universitaires du pays, presque uniquement consacrées à la recherche. Qu'il suffise de nommer la Sorbonne, Sainte-Geneviève, la Faculté de Droit, la Faculté de Médecine, la Faculté de Pharmacie, la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie et la Bibliothèque des Langues Orientales. Ces bibliothèques refusent, à bon droit, d'être assimilées aux Sections facultaires des autres bibliothèques universitaires, bien qu'elles en aient été les prototypes.

Pour compléter nos chiffres, disons que l'ensemble des BU de Paris ne dispose que de 24% de la surface du patrimoine immobilier, de 36% du personnel et se voit attribuer de 34 à 35% des crédits. Et enfin, que c'est à Paris que les besoins en locaux sont les plus criants mais que les problèmes immobiliers sont les plus difficiles.

2.4. Les autres bibliothèques de l'université

Ce sont des bibliothèques dites d'UER, d'Institut, de Département ou de Laboratoire, créées et gérées par les professeurs eux-mêmes, avec les crédits destinés à la recherche ou au fonctionnement de l'Université. Elles sont nombreuses, dispersées, très inégales, le plus souvent mal logées (locaux non prévus à cette fin) et gérées le plus souvent hors de toute règle bibliothéconomique. A cette énumération de défauts, correspondent de réels avantages: plus grande proximité de l'utilisateur, plus grande rapidité d'action par affranchissement de règles bibliothéconomiques voire administratives, autonomie complète du chef de service dans les acquisitions et enfin, prises globalement, masse de crédits plus importants que pour l'ensemble des bibliothèques universitaires. Dans le réseau national, certaines se comportent comme de véritables sections de BU, souvent plus spécialisées, d'autres restent confidentielles et lui échappent complètement. Le Secrétaire d'Etat aux Universités avait manifesté l'intention d'en savoir plus long; mais peut-on

essayer de comparer des bibliothèques aussi diverses quant à l'importance de leur fonds (de 500 à 100.000 volumes, de 0 à 1000 périodiques en cours) et à l'impact sur les usagers (recherche, études, ou les 2 à la fois)? Peut-on s'opposer à l'individualisme chronique du Français, fût-il professeur d'Université?

3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

3.1. *La direction des bibliothèques*

Je ne vous apprendrai rien en évoquant la centralisation administrative française: les 67 universités comme les 47 bibliothèques universitaires, comme tout autre service public, sont rattachées au Ministre à Paris, le Recteur de l'Académie n'étant que le représentant du ministre dans sa circonscription.

Avant 1945, les bibliothèques universitaires relevaient du service-ministériel de l'enseignement supérieur et à l'échelon local du Recteur et du Conseil de l'Université. On se conformait plus ou moins bien à des instructions bibliothéconomiques datant de 1878; les droits d'inscription versés par les étudiants étaient la seule ressource sûre, le reste dépendant de la bonne volonté de l'Université, elle même empêtrée dans ses propres difficultés financières. La seule unité existante était la formation professionnelle donnée par des quasi bénévoles, sans locaux, à l'ombre de la Sorbonne et de l'Ecole des Chartes.

En 1945, fut créée la Direction des Bibliothèques, chargée d'unifier tous les corps de personnels, des bibliothèques universitaires comme des bibliothèques municipales et de la BN, de promouvoir les réformes bibliothéconomiques et les créations qui s'imposaient, de conseiller le service constructeur des bâtiments universitaires, de développer l'enseignement professionnel et enfin de distribuer les crédits votés en propre dans le budget pour les bibliothèques.

Par un hasard de l'histoire (30 ans après exactement), cette Direction des Bibliothèques a été dissoute en juillet 1975 et de nouvelles structures liant davantage les Bibliothèques aux Universités sont en train de se mettre en place. Il faut dire que par son manque de moyens d'action depuis quelques années, cette Direction avait été sérieusement discréditée, et que la Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur de 1968, prévoyant l'autonomie des Universités a, selon une certaine logique peut être, causé sa perte.

En tout état de cause, la profession a bien eu l'impression d'un démantèlement. Ne sachant pour l'instant pas grand chose des nouvelles structures, je suis bien obligé de vous présenter la situation d'avant juillet 1975, c'est -à-dire l'oeuvre de la Direction des Bibliothèques dans le domaine des Bibliothèques Universitaires durant ces 30 ans.

3.1.1 *Constructions et équipements.* Un service de la Direction des Bibliothèques était chargé des constructions et équipements, en liaison étroite avec le service constructeur du Ministère. Après la reconstruction des ruines de la guerre, c'est un véritable plan de construction qui fut mis en place: une centaine de bibliothèques représentant plus de 400.000 m² de plancher, un rythme de construction moyen de 30.000 m² jusqu'en 1974; avec les équipements mobiliers, les dépenses atteignaient 40 à 45 millions de Francs par an de 1971 à 1974. On peut écrire qu'en gros, sauf à Paris, tous les locaux ont été construits ou reconstruits, en même temps qu'adaptés aux normes modernes de la bibliothéconomie.

3.1.2. *Gestion des moyens de fonctionnement.* La Direction des Bibliothèques recevait directement du Ministre une enveloppe de crédits et de postes de personnels qu'elle distribuait elle même aux diverses bibliothèques, ayant par là un moyen considérable de contrôle sur les bibliothèques et indirectement sur les universités. Depuis 1969, malheureusement, les restrictions budgétaires ont beaucoup frappé les bibliothèques françaises et tout particulièrement les Bibliothèques Universitaires, compromettant du même coup les espoirs que les universitaires avaient pu mettre en elles: les crédits pour la documentation et la reliure sont toujours stabilisés à 30/35 F par an et par étudiant depuis 1969, sans tenir compte de l'inflation ni des diverses augmentations qui ont frappé le livre ou le périodique. A Nancy, en 1969, nous avions 31,78 F par an et par étudiant, 32,01 F en 1975 (tout ceci en francs courants).

3.1.3. *Service d'animation.* Dès le départ, en 1945, la Direction des Bibliothèques s'est donné pour tâche la coordination, la structuration et l'animation des bibliothèques, tant universitaires que municipales ou de lecture publique. Elle le pouvait d'autant plus que c'était elle qui formait le personnel, le nommait, et assurait sa promotion et son avancement.

Statistiques, réunions de concertation, notes de service et circu-

lares se sont succédées durant la période 1950-1970, réformant les méthodes, créant les services communs, assurant la collaboration entre bibliothèques et transformant complètement les bibliothèques françaises et l'image qu'on s'en faisait jadis.

A cette oeuvre d'animation, ont été profondément associés les Inspecteurs généraux des bibliothèques, qui, bien que théoriquement indépendants de la Direction des Bibliothèques, sous prétexte de contrôles, ont joué un rôle considérable à ce niveau.

3.1.4. *Les services communs.* La Direction des bibliothèques a mis en place, le plus souvent dans les locaux de la Bibliothèque Nationale, un certain nombre de services communs à tous les types de bibliothèques françaises.

- l'IPPEC (Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours) avec son corollaire régional, les listes départementales ou régionales de périodiques.
- le CCOE (Catalogue collectif des ouvrages étrangers) avec son corollaire régional dans les BU de Province.
- le Service des échanges internationaux.
- le Service international des thèses (à la Sorbonne).
- le BAB (Bureau pour l'automatisation des bibliothèques) dont je reparlerai plus loin.
- l'ENSB (Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires) récemment transférée à Lyon, et qui, avec ses centres régionaux, forme chaque année une certaine de jeunes bibliothécaires français et étrangers, et environ 800 jeunes de niveau sous-bibliothécaire, et ce, pour répondre aux besoins de tous les secteurs du pays, publics ou privés.

On pourrait aussi parler des publications bibliographiques éditées par la Direction des Bibliothèques, tels que le Répertoire des bibliothèques et centres de documentation, le Répertoire des périodiques français avant 1940 et surtout le Bulletin des Bibliothèques de France.

3.2. *Bibliothèques universitaires et universités*

La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de novembre 1968 était basée sur 2 principes fondamentaux, l'autonomie des Universités et la participation de tous ses membres à la gestion. De très sérieux garde-fous empêchaient toute fois la liberté d'aller trop loin.

Le texte faisait allusion aux bibliothèques universitaires, et c'est donc très logiquement que le décret du 23 décembre 1970 précisait la gestion administrative des bibliothèques universitaires dans ce cadre d'autonomie des universités et de participation des usagers et du personnel.

La Bibliothèque y est définie comme un service commun à une ou plusieurs universités, ayant une mission d'orientation de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire. Elle est dirigée par un directeur et administrée par un conseil.

3.2.1. Le Conseil de la Bibliothèque est formé pour moitié de représentants, professeurs, étudiants ou chercheurs de l'Université (ou des Universités locales) et pour moitié de délégués du personnel. (Les conservateurs devant avoir la moitié des sièges du personnel). Enfin, s'y ajoutent quelques personnalités extérieures à l'Université, choisies par le Recteur.

Le Conseil de la Bibliothèque (circulaire du 23 février 1971 et du 29 avril 1974) élit son président (obligatoirement professeur d'université), donne son avis sur la nomination du directeur de la bibliothèque, propose le budget de la bibliothèque au vote du conseil de l'Université, est appelé à se prononcer sur les règles de fonctionnement de la bibliothèque.

3.2.2. Le Directeur de la bibliothèque gère la bibliothèque par délégation de pouvoir du président d'Université en conformité avec les décisions du conseil de la bibliothèque, dirige le personnel, est obligatoirement consulté par l'Université sur toute question concernant la bibliothèque, et préside les commissions scientifiques consultatives spécialisées créées par le conseil de la bibliothèque.

Compte tenu que certains rapports entre Président d'Université, Président de Conseil de bibliothèque et Directeur de la Bibliothèque, n'ont pas été définis avec précision, il est nécessaire que s'instaure un climat de confiance et de collaboration réciproque entre ces 3 personnes.

3.2.3. Les Commissions scientifiques consultatives spécialisées, prévues par le décret et créées par le Conseil de la Bibliothèque, ont très rapidement vu le jour; très souvent elles ont été calquées sur la section „facultaire” de la bibliothèque et sont devenues, bien que consultatives, un des organismes essentiels du fonctionnement

de la Bibliothèque, parce qu'elles touchent aux problèmes quotidiens (achats, abonnements, fonctionnement).

3.2.4. On assiste alors au découpage suivant dans les grandes bibliothèques:

- un service central, avec le directeur qui est chargé de la gestion administrative et financière, des liaisons avec l'Université, le Recteur, ou la Direction des Bibliothèques, et qui prend en charge les services communs de la bibliothèque (liaisons internes, catalogues collectifs, service des thèses, ateliers divers, formation professionnelle).
- Des unités opérationnelles: les Sections, détachées auprès des anciennes facultés, qui, avec un conservateur chef de section et une commission scientifique, contribuent à adapter le mieux possible le service de communication des documents aux besoins de ses propres usagers.

3.2.5. Ajoutons à cet ensemble un certain nombre d'organes consultatifs de la Direction à l'échelon national, souvent fort actifs:

- organes officiels: les Syndicats par les Comités techniques paritaires, chargés de par la loi de défendre les intérêts du personnel et de donner leur avis sur toute question relative au fonctionnement.
- organes officieux: les associations professionnelles:
 - Association des bibliothécaires français, section Bibliothèques Universitaires.
 - Amicale des Directeurs de Bibliothèques Universitaires.
 - Association de l'Ecole Nationale Supérieure de bibliothécaires.

4. LES PRINCIPES BIBLIOTHECONOMIQUES

Les Bibliothèques universitaires françaises de 1878 (elles étaient à peine créées) à 1962, ont été soumises à une réglementation bibliothéconomique très minutieuse où l'aspect conversation et dépendance directe du Recteur primait nettement l'aspect service de l'utilisateur.

4.1. Dès 1952, toutefois, sous l'impulsion de la Direction des Bibliothèques, des consignes nouvelles d'uniformisation et d'améliora-

tions au service du public, vont être rapidement appliquées:

- normalisation des fiches de catalogues
- création du catalogue alphabétique de matières
- réorganisation du service des thèses
- créations des divers catalogues collectifs régionaux et nationaux
- mise en place des différentes catégories de personnels

4.2. En 1962, avant de lancer le plan de construction des nouvelles bibliothèques, de nouvelles instructions étaient données, concernant le fonctionnement, préconisant l'accès libre aux documents et de ce fait les classements systématiques.

Ces Instructions ne s'appliquaient pas aux anciennes bibliothèques de Paris et à celle de Strasbourg qui étaient déjà de véritables bibliothèques de recherche, ni aux bibliothèques de médecine et de pharmacie qui devaient pourtant s'en inspirer assez largement.

En gros, chaque section de bibliothèque qu'on allait créer, devait comprendre 2 niveaux:

4.2.1. Un niveau étudiant avec beaucoup de places assises (la norme retenue était de une place pour 9 à 10 étudiants) et un fonds d'ouvrages en accès libre, choisis et adaptés, assez peu nombreux, mais si possible en nombreux exemplaires.

4.2.2. Un niveau recherche avec le maximum de documents actualisés, particulièrement périodiques, ouvrages de références, mais aussi monographies et thèses. Peu à peu, devait se préciser le profil des usagers de ce niveau recherche: professeurs, chercheurs, étudiants de 3e cycle et de fin du 2e cycle (maîtrise). Le classement selon la CDU était prescrit, ainsi qu'un nouveau catalogue: le fichier documentaire CDU. En principe, hormis les grands traités et les ouvrages de référence, il était prévu que les documents, sans cesse renouvelés, ne devaient pas avoir plus de 5 à 10 ans d'âge. Des appareils de reproduction et de lecture pour les micro-éditions devaient compléter l'ensemble. Une très grande souplesse dans le mobilier et dans la disposition des secteurs documentaires était demandée. Du personnel qualifié en assez grand nombre aurait dû permettre d'assurer un service de renseignements individuels.

4.3. Au bout d'une dizaine d'années d'expérience, il est permis d'apporter un jugement sur ces réformes.

- Les locaux ont bien été construits et le mobilier adapté.
- Les débuts, sur le plan documentaire, ont été assez prometteurs mais les moyens n'ont finalement jamais permis de réaliser correctement les ambitions des promoteurs: trop peu d'exemplaires dans les secteurs étudiants, trop peu de périodiques et de monographies dans les secteurs recherche.
- Le problème du classement retenu (d'après la classification CDU), bien qu'on ait pu le critiquer et que son application ait été parfois maladroite, n'est en définitive qu'un élément mineur.
- Je crois que le plus grand handicap a été et reste toujours le manque de personnels et surtout de personnels qualifiés pour mettre en place le nouveau système, en assurer la maintenance et surtout assurer un bon service de renseignements. En dehors, de quelques très grandes bibliothèques, je ne connais pas d'équivalent du système anglo-saxon du service de „références”.

Après le grand espoir des années 1963-1968, qui avait été mis dans les bibliothèques universitaires françaises, les professeurs ont discrètement quitté nos bibliothèques qu'ils ne considéraient souvent plus que comme bibliothèques d'appoint, centres de référence, de catalogues collectifs et de prêt interbibliothèques. Ils ont développé considérablement, voire souvent créé, des bibliothèques d'UER ou d'Instituts dont ils assurent eux-mêmes une gestion très allégée.

A Nancy, à côté des 5 sections de la Bibliothèque Universitaire, j'ai compté près de 100 bibliothèques d'Instituts, dont 48 pour la seule Faculté des Lettres (5000 étudiants). L'efficacité reconnue du système doit elle se payer d'une telle dispersion des moyens, d'un tel individualisme, et pourquoi ne pas prononcer le mot: d'un tel gaspillage de crédits et d'énergie?

4.4 J'ai voulu citer ici l'extrait concernant les bibliothèques du rapport fait le 19 juin 1975 par un Président d'Université parisien. Ce rapport méconnaît la fonction de bibliothécaire et la politique que la Direction des Bibliothèques et les bibliothèques eux-mêmes s'efforcent de préconiser. Il méconnaît même en définitive, l'essentiel du fonctionnement administratif des bibliothèques depuis 1970. Mais j'ai voulu le citer parce qu'il reflète, sous sa forme extrême, une opinion assez couramment répandue dans le monde des universitaires.

„Un des problèmes les plus fondamentaux de la Recherche Scientifique, est celui de la documentation, cette assertion est gé-

nérale bien que les points de vue qu'on puisse avoir sur la manière de concevoir la documentation dépendent fortement des disciplines: elles est fondamentalement différente pour un historien ou pour un chimiste. Mais pour les uns comme pour les autres, c'est un moyen qui doit être mis à la disposition des chercheurs, des enseignants, des étudiants.

A l'heure actuelle, tous les genres sont mêlés dans une structure archaïque qui ignore tout des besoins réels. Il faut de grandes bibliothèques de conservation, dotées des moyens de documentation et de reproduction. Il faut faire pénétrer la culture grâce au développement de la lecture publique, des bibliothèques scolaires. Mais il faut dans les Universités des bibliothèques qui soient considérées comme des moyens de travail, au même titre que les oscillographes dont les scientifiques ont besoin. Imaginer un service national qui gérerait tous les oscillographes de France, déciderait de leur achat, de leur entretien, de leur répartition est une idée folle qui n'a jamais effleuré les plus fervents des planificateurs. Les bibliothèques universitaires sont d'ailleurs en train de mourir, entraînées par une administration centralisée, dont ce n'est qu'une partie de l'activité. Les techniciens des bibliothèques ne devraient en rien être différents – si ce n'est dans leur formation – des techniciens de laboratoires, et ils ne devraient en rien relever d'une administration centrale, et en faisant un peu un corps étranger dans les Universités. Internationalement, nous sommes les seuls dans cette situation. Les Universités sont déssaisies du contrôle d'un moyen de travail dont on constate la détérioration chaque année. Les collections sont interrompues. Les achats de livres sont très réduits. Je pose là un problème qui est à la fois un problème de structure et un problème de moyens. Je souhaite qu'une solution soit étudiée et trouvée rapidement”.

Le malentendu est évident: la Direction des Bibliothèques n'a plus depuis 6 ou 7 ans les moyens de sa politique, les nouvelles structures administratives ne sont pas encore entrés dans les moeurs, les nouvelles structures bibliothéconomiques n'ont pas percé par manque de crédits et de personnels et les Bibliothèques Universitaires sont assez souvent considérées comme de simples moyens d'appoint à une recherche.

5. PROJETS A MOYEN TERME

- L'informatique et le BAB
- le colloque de Gif-sur-Yvette
- Les Bibliothèques Nationales de Prêt
- La Formation du Personnel
- Le service audio-visuel

5.1. *Le bureau pour l'automatisation des bibliothèques*

Le recours à l'informatique est devenu une véritable nécessité pour nos bibliothèques: pour répondre à l'augmentation des coûts tant d'acquisition des documents que de gestion, à l'augmentation de la masse documentaire et à sa diversification et pour mettre les bibliothèques françaises au niveau européen, on estime qu'il faudrait augmenter les budgets de 25 à 30% par an. C'est évidemment impensable en France et à moyen terme, douteux chez nos collègues étrangers plus favorisés.

Il est alors nécessaire de passer de la structuration d'un réseau de bibliothèques à la structuration d'un service documentaire. L'informatique devrait nous permettre d'accéder à ce stade. La Direction des Bibliothèques l'a compris, qui en 1971, créait le BAB, toujours installé dans les locaux de la Bibliothèque Nationale.

Après des débuts modestes, après la coordination des expériences qui se déroulaient à Grenoble, Rennes, Nice et Orléans, après de nombreux contacts avec l'étranger, le projet français est à peu près programmé:

5.1.1. Un système national de catalogage:

- Catalogage de la production nationale en relation avec la Bibliographie de la France actuellement automatisée
 - Catalogage national centralisé
- A partir de ce catalogage, des fiches de bibliothèque seront imprimées en nombre et distribuées aux bibliothèques, évitant ainsi que 200 bibliothécaires fassent le même travail en même temps.
- Catalogage en coopération

Il s'agit du traitement des documents étrangers, non traités par la Bibliographie de la France. Dès qu'une bibliothèque acquiert un document, elle alerte le catalogue: si le catalogue possède la

fiche en mémoire, la bibliothèque la reçoit comme pour les fiches françaises; si le catalogue ne possède pas la fiche, la bibliothèque la crée et l'envoie au catalogue national. Les expériences doivent débiter cet automne.

5.1.2. Un système national de gestion.

Par la mémoire du catalogue, il sera toujours possible de savoir quelle bibliothèque française (adhérente au réseau) possède un document recherché. Il est bien évident qu'à partir d'un certain stade, pourront être tirés les listings correspondant à tous les types de catalogues de bibliothèques.

5.1.3. Un système national de documentation.

Il s'agira alors de réaliser une connexion entre le réseau informatique des bibliothèques et les autres réseaux de documentation, nationaux, voire étrangers.

Le Centre de traitement informatique des bibliothèques sera construit dès cette année dans la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau, à l'ouest de Lyon, mais d'ores et déjà, tant à Paris qu'à Grenoble, le système se met en place.

5.2 *Le Colloque de Gif-sur-Yvette*

Il s'est réuni en avril 1975 à l'initiative du Secrétaire d'Etat aux Universités. Il regroupait tous les Présidents de Conseil de bibliothèques universitaires et tous les Directeurs de bibliothèques, ainsi que quelques Présidents d'Université.

Il a tiré un certain nombre de conclusions que le Ministre a bien voulu prendre à son compte (dans la mesure de ses moyens).

5.2.1. A l'échelon local (la ville universitaire)

- Création d'un catalogue collectif, commun aux Sections de la Bibliothèque Universitaire et aux diverses bibliothèques de l'Université.
- Coordination des achats (par les Commissions Scientifiques consultatives spécialisées dont le rôle est renforcé) et recommandation d'une politique documentaire.
- Création d'un organisme dépendant de la Bibliothèque Universitaire, chargé de réaliser cette coordination et d'apporter l'aide bibliothéconomique nécessaire aux bibliothèques d'UER.

5.2.2. A l'échelon régional.

Après recensement des services documentaires existants et leur mise en relation, création ou développement des secteurs documentaires spécialisés correspondant aux besoins de la région et de ses universités. Hiérarchiquement, ce serait le 2^e stade de recours dans le réseau documentaire.

C'est l'échelon régional qui serait chargé de la formation professionnelle au niveau moyen, du recensement des fonds anciens et des problèmes de conservation pour les documents ne correspondant plus à un besoin immédiat.

5.2.3. A l'échelon national.

Prise en compte du projet de réseau documentaire national et du BAB, réorganisation du prêt inter-bibliothèques grâce à des moyens modernes de télécommunications et aux catalogues collectifs actuels, au catalogue national ensuite.

Création vivement recommandées de Bibliothèques Nationales de Prêt qui viendraient compléter ce réseau documentaire.

Promotion de bibliographies nationales spécialisées quand elles n'existent pas.

5.3 *Les bibliothèques nationales de prêt*

Un projet de Bibliothèque Nationale de Prêt encyclopédique a vu le jour il y a une dizaine d'années et a reçu un commencement de réalisation. Il aurait été récemment décidé de la transférer dans la ville du Mans.

En effet les bibliothèques, tout particulièrement médicales et scientifiques, ont ressenti le besoin de bibliothèques nationales de prêt spécialisées contenant au moins en un exemplaire à l'échelon national, toute la documentation utile mondiale. Ceci serait particulièrement utile aux bibliothèques de province qui ne disposent pas du réseau de bibliothèques, de la richesse des fonds et des moyens de la région parisienne.

Le Ministre a fait connaître là-dessus son point de vue en juillet 1975 dans une conférence de presse: une bibliothèque médicale serait créée à Lyon et une bibliothèque scientifique à Strasbourg. Mais je n'ai pas encore pu savoir si ces bibliothèques seraient considérées comme des bibliothèques de conservation, annexes de la Bibliothèque Nationale, ou des bibliothèques de prêt. Nous ne devrions pas tarder à être renseignés sur ce point.

5.4. *Formation professionnelle*

Depuis des années, commissions, interventions et projets se succèdent. Le transfert de l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires en 1974 à Lyon est certes positif, mais on n'a pas touché au système.

- Si le concours d'entrée est très sélectif (50 postes pour plus de 1000 candidats), le niveau d'entrée n'est finalement pas très élevé puisque se situant au niveau licence (3 ou 4 ans d'enseignement supérieur).
- D'autre part, la durée de la scolarité, une année, est beaucoup trop courte pour une initiation valable à tous les problèmes des bibliothèques (de tous genres, bibliothèques d'études comme bibliothèques de lecture publique) et aux diverses techniques. Là aussi des consultations ont eu lieu depuis quelques mois, stoppées par la disparition de la Direction des bibliothèques et par les vacances. Elles devraient reprendre cet automne, mais elles trébucheront certainement sur les problèmes financiers et sur le statut de la Fonction Publique.

De même, un réseau régional de formation des cadres moyens existe de façon informelle depuis une dizaine d'années. Dans une vingtaine de grands centres de province (et à Paris), on forme environ 800 jeunes par an aux techniques des bibliothèques (publiques et privées) cependant que la liaison est assurée avec les Instituts de formation de Documentalistes. Ceci devrait prochainement devenir officiel et obtenir les moyens que le quasi-bénévolet ne peut plus lui donner.

5.5. *Le service audio-visuel.*

Créé il y a quelques années à la Bibliothèque Nationale, il est avant tout le service chargé du Dépôt légal, de la conversation, du catalogage et de la bibliographie des divers documents sonores, audio-visuels ou nouveaux média. Ses fonctions et sa structure ont été précisées dans divers documents du 20 mars, 5 mai et 30 juillet 1975. Il serait par ailleurs question de le transférer en Bretagne.

En ce qui nous concerne, il a joué un rôle de promotion pour les bibliothèques de recherche: stage de sensibilisation pour des personnels, initiation des jeunes conservateurs, prévisions dans les constructions nouvelles, publication d'articles.

6. CONCLUSION

La Recherche existe en France comme partout ailleurs et sous des formes analogues; le réseau documentaire des Bibliothèques des Universités n'est pas inexistant, même si son fonctionnement est loin d'être parfait; malgré le démantèlement récent de notre structure centrale, la Direction des Bibliothèques, des espoirs d'amélioration sont permis.

Mais un malentendu subsiste entre chercheurs et bibliothécaires, un malentendu qui remonte à des dizaines d'années et que l'effort fourni pendant 20 ans par la Direction des Bibliothèques avait tenté de dissiper. D'après le tableau que j'ai présenté, on voit qu'elle n'y a pas réussi, ou si peu. Alors, je me tourne vers mes collègues européens: au-delà des spécificités propres aux systèmes et aux coutumes de chaque pays, connaissez-vous ce malaise entre chercheurs et bibliothécaires, malaise qui se traduit en fait par un moindre rendement au niveau de la recherche et par une mauvaise utilisation de nos bibliothèques?

Qu'attendent objectivement et loyalement les chercheurs de nos bibliothèques? Par dessus les problèmes de crédits ou de personnels, que souhaitent-ils que nous leur apportions? Une concertation à l'échelon des bibliothèques d'études européennes, dans des pays où la société a atteint le même niveau, une telle concertation ne permettrait-elle pas de dégager des éléments neufs?

Ce rapport est certes loin d'être parfait; il doit aussi comporter quelques inexactitudes, mais la question qu'il pose ici, mérite d'être posée en France et peut être ailleurs.

SUMMARY IN ENGLISH

RESEARCH AND THE UNIVERSITY LIBRARIES IN FRANCE

A picture is given of where research is being done in France, and of what kind and what amount of research the libraries must provide for. This is followed by a survey of the research libraries involved. We are shown how the university libraries are organised in relation to the universities and the government, what changes have occurred since 1945 and what measures have been taken. Mr. Thirion evaluates these measures and points out some of the major pro-

blems. Finally a description is given of some of the recent plans which give reason for hope for the future.

Mr. Thirion comes to the following conclusion: Research is being done in France as everywhere else and in similar ways; a network of documentary resources in university libraries does exist, even if its functioning is far from perfect; in spite of the recent dismantlement of the central structure, the „Direction des Bibliothèques”, one can allow oneself to hope for improvements.

However, a misunderstanding exists between the researchers and the librarians, a misunderstanding which has existed for many years, and which the Direction des Bibliothèques tried to dispose of, for twenty years. From the picture I have presented, you can see that this effort has not been, or hardly, successful.

Therefore, I now turn to my European colleagues: beyond the special features peculiar to each country, do you also know this uneasiness between researchers and librarians, an uneasiness which results in a lower output of research and a poor use of our libraries?

What do the researchers really and truly expect from our libraries? On top of our problems with budgets or personnel what do they wish us to provide for them?

A joint effort at the level of European research libraries, from countries where society has reached the same level; could such a mutual consultation not bring out new elements?

This report is certainly far from complete; it may also contain some inexact facts; yet, the question it raises deserves to be put forward in France, as perhaps elsewhere.